

COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1ER DECEMBRE 2017

Membres électeurs: 34
Membres électeurs présents : 29
Pouvoirs : 5
Vote : - Pour : 33
- Contre : 0
- Abstention : 1

Délibération N° 2017/8

AVIS CONCERNANT LA STRATÉGIE D'ORGANISATION DES COMPÉTENCES LOCALES DE L'EAU POUR LE BASSIN DE LA RÉUNION

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement ;

VU l'article R 213-56 du Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion ;

VU le règlement intérieur du Comité de l'eau et de la biodiversité ;

EMET un avis favorable sur la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau pour le Bassin de La Réunion.

Saint-Denis, le 22/01/18

Le président du Comité de l'eau et de la
biodiversité,